

R_ ONE

PREPA-EXAMEN

GUIDE EN

PHILOSOPHIE

COURS DES REMISES A NIVEAU :

“COURS DE PHILOSOPHIE : RESUME ”

<< DEUX MOIS DE CONCENTRATION ET DE TRAVAIL

ACHARNÉ VOUS DONNENT CINQ ANS D'AVANCE

DANS LA VIE >> RAYEZ

Proposé par : M. RAYEZ

Tel : 672 50 50 48 / 693 88 88 39

EDITION : Av 2023

« LA RENAISSANCE POUR UN

NOUVEL HORIZON »



DE LA CONSCIENCE A L'INCONSCIENT

INTRODUCTION

Le mot conscience signifie ce qui est « accompagné de savoir ». Etre conscient, c'est donc penser, agir ou sentir tout en sachant que l'on pense, que l'on agit ou que l'on sent. La conscience peut donc être définie comme une perception ou une connaissance de soi-même, de ses actes et du monde. D'ailleurs, le dictionnaire « Lalande » entend par conscience cette « intuition que le sujet a de ses états et de ses actes ». C'est par elle que l'homme se situe par rapport au présent, au passé et au futur. L'inconscient, par contre, désigne une dimension de notre psychisme, de notre personnalité qui existe aussi bien chez le sujet normal que chez l'anormal. En psychanalyse, l'inconscient renvoie à l'ensemble des représentations et des désirs inaccessibles à la conscience et souvent refoulés par elle. La conscience et l'inconscient ont une histoire, car on est passé de l'une à l'autre dans la manière de concevoir l'homme. Pendant longtemps, la conscience a été synonyme de raison, et c'est à partir d'elle qu'on définissait l'homme. Mais **Freud** a révolutionné les choses en introduisant le terme d'inconscient pour redéfinir l'homme et montrer qu'il n'est pas toujours maître de ses pensées.

I-) LA CONSCIENCE

1-) Les différentes formes de conscience

Il existe plusieurs types de conscience.

- La conscience est dite **spontanée** ou **directe** si elle est intentionnelle, c'est-à-dire portée vers l'objet auquel on fait attention à un moment particulier.
- Elle est **réfléchie** quand elle donne à l'homme la capacité de revenir sur ce qu'il pense, ce qu'il vit, ce qu'il sent ou ce qu'il fait.
- Elle est dite **professionnelle** lorsque l'individu exécute consciencieusement sa tâche et conformément au règlement intérieur de son lieu de travail.
- La conscience est dite **morale** lorsque le sujet analyse son acte après l'avoir accompli et lorsqu'il en tire un sentiment de satisfaction ou d'insatisfaction. En ce sens, on dit que la conscience morale est normative, c'est un « juge intérieur » qui permet à l'homme de juger ses actes. C'est avec ce type de conscience que l'homme éprouve des regrets ou des remords. Rousseau invoque souvent ce qu'il appelle la voix de la conscience en nous. Voilà ce qu'il écrit dans l'Emile : « Conscience, conscience, conscience ! Instinct divin, immortelle et céleste voix ; guide assuré d'un être ignorant et borné, mais intelligent et libre ; juge infaillible du bien et du mal, qui rend l'homme semblable à Dieu, c'est toi qui fais l'excellence de sa nature et la moralité de ses actions ». **Rousseau, Émile ou De l'éducation, 1762.**
- Enfin, la conscience est dite **psychologique** lorsqu'elle rend le sujet capable de percevoir sa propre activité psychique, c'est à dire lorsque l'individu est capable de revenir par la pensée sur ce qu'il fait pour mieux analyser son intériorité pour mieux guider ses actes.

2-) Descartes ou la souveraineté de la conscience : le cogito

Il faut signaler que le mot conscience a tardivement été utilisé en philosophie. On utilisait des termes comme pensée, raison, esprit etc. et c'est **René Descartes** qui a été le premier à avoir assimilé la conscience à la raison à partir de son cogito. Le cogito cartésien est issu du doute hyperbolique qui fait table rase de tout. Mais Descartes s'est rendu à l'évidence qu'il peut douter de tout sauf qu'il est en train de douter. Etant donné que la pensée seule résiste au doute, Descartes a pu avouer : « Même si je doute de tout, je ne peux pas douter que je suis en train de douter », d'où son slogan « je pense donc je suis ». Chez Descartes donc, c'est la conscience qui définit l'homme. Mieux, il affirme que la conscience peut exister sans se rapporter au monde, c'est à dire que la pensée s'enferme sur elle-même et se suffit à elle-même. Cela veut dire que pour exister, la conscience n'a pas besoin du monde, d'où le solipsisme qui signifie solitude de l'esprit.

II-) L'INCONSCIENT : PORTEE ET LIMITES

1-) La théorie de l'inconscient de Freud

Le concept d'inconscient a été développé au cours de la période qui s'étend de 1895 à 1900 par Sigmund Freud, qui a postulé que l'inconscient est constitué de souvenirs et de sentiments éprouvés au cours de l'enfance, y compris les pulsions sexuelles ou libido. L'inconscient est composé de trois instances que sont le **ça**, le **moi** et le **surmoi**. Freud en est venu à énoncer l'hypothèse d'un inconscient psychique lorsqu'il a été en présence de malades souffrant d'hystérie. La première théorie qu'il élabore en 1900 présente le psychisme humain sous la forme d'une topique constituée de la **conscience**, du **préconscient** et de l'**inconscient**. L'inconscient serait alors constitué des désirs refoulés et de l'ensemble des tendances organiques qu'on nomme pulsions ou instincts. Le préconscient est l'instance de la censure qui aide la conscience à refouler les désirs non compatibles avec l'ordre social mais qui ont réussi à tromper la vigilance du préconscient. A partir de 1920, Freud introduit ce qu'il est convenu d'appeler le moi ou conscience, le surmoi qui est l'équivalent du préconscient et le ça ou l'inconscient.

a-) Le moi appelé aussi conscience

En psychanalyse, le moi désigne l'une des trois instances de l'appareil psychique, aux côtés du ça et du surmoi. Il est en contact avec la réalité extérieure. Il tient rigoureusement compte des interdits et censure tout désir non compatible avec l'ordre social. Il subit la pression du ça. La formation du moi commence à la naissance, dès les premières confrontations avec le monde extérieur. Le moi apprend à modifier son comportement en contrôlant les pulsions socialement inacceptables. Il a un rôle de médiateur entre les pulsions inconscientes et les critères sociaux et personnels acquis.

b-) Le surmoi appelé aussi censeur

Il est constitué par l'ensemble des interdits parentaux ou sociétaux. Depuis la prime enfance, les règles et les normes établies censurent certains désirs, les empêche de se réaliser. Tout individu intériorise ces règles. Avant même que ces désirs qui proviennent de l'inconscient arrivent à la conscience, ils subissent le contrôle rigoureux du surmoi. Si ces désirs sont conformes à l'ordre établi, ils passent. S'ils ne sont pas conformes, ils sont systématiquement refoulés. Selon Freud, cette lutte se déroule à l'insu du sujet conscient. Et il dit que le moyen propice pour tromper la vigilance du surmoi, c'est le sommeil. Là, les désirs se déguisent, prennent une autre forme pour se manifester sous leur forme onirique.

c-) Le ça ou inconscient

Le ça est dominé par le principe de plaisir qui pousse l'individu à accéder immédiatement à ses désirs. Dans la théorie de Freud, le ça est constitué de l'ensemble des pulsions et tendances qui sont en nous depuis notre naissance. L'énergie qui est à la base de ces tendances d'origine sexuelle, Freud la nomme libido. Le ça est donc composé de la libido et de l'ensemble des désirs qui ont été refoulés depuis l'enfance. Il ignore le temps, c'est pourquoi tous les désirs refoulés, rejetés dans l'inconscient attendent un moment propice pour se réaliser. Ils ne disparaissent pas, leur réalisation peut emprunter des voies détournées comme le rêve ou encore la création artistique et littéraire par ce que Freud nomme sublimation. A ce sujet, Freud dit que « le rêve est la voie royale qui mène vers l'inconscient ». Pour lui, le rêve est la manifestation ou l'expression des désirs refoulés. Cela veut dire qu'il faut partir de l'analyse du rêve si on veut découvrir l'inconscient. Mais le rêve n'est pas le seul moyen pour accéder à l'inconscient, il y a aussi les actes manqués, la psychanalyse (la technique du divan qui se substitue à l'hypnose) ou la névrose.

Au total, le noyau de toutes les tendances humaines est la libido. Et Freud nous dira que cette libido renferme la pulsion de vie appelée Eros et la tendance de mort appelée Thanatos. **Eros** nous incline vers tout ce qui est satisfaction des désirs sexuels et les variantes de ces désirs que sont l'affectivité, l'amour pour les parents, les amis, les frères etc. **Thanatos**, c'est tout ce qui nous incline vers l'agressivité, les sentiments négatifs de destruction envers soi-même et les autres. Dans ce contexte, le complexe d'Œdipe se présente depuis l'enfance à travers ces deux pulsions : Eros et Thanatos. Chez l'enfant, nous dit Freud, Eros se fixe sur le parent de sexe opposé et Thanatos sur le parent du même sexe. Ainsi, chez la fillette, on parle volontiers de complexe d'Electre. Par ailleurs, Freud donne à la notion de sexualité un sens qui déborde la signification courante du terme. Il reconnaît l'existence d'une sexualité infantile qui s'exprime à travers trois stades. Le stade oral qui met l'accent sur la bouche, le stade anal qui est centré sur l'anus et le stade génital tourné vers les parties génitales. Selon Freud, le bon ou le mauvais déroulement de la sexualité infantile a toujours des répercussions sur celle de l'adulte. Ce que la théorie de Freud apporte comme nouveauté, c'est que les troubles de la personnalité, qui sont liés à

l'origine des névroses et des psychoses, trouvent leur explication et, dans certains cas, leur solution lorsque par la technique de l'analyse, on parvient à remonter à l'enfance des patients et à découvrir les aspects troublants ou traumatisants de leur histoire. Cependant, la théorie psychanalytique de Freud n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes.

2-) Portée et limites de la théorie de l'inconscient

En découvrant l'existence de l'inconscient psychique, Freud a apporté une révolution à la conception de l'être humain. L'interprétation des rêves mais également la technique du divan vont permettre à Freud de faire du patient un acteur de sa propre guérison. Pour lui, si le névrosé est celui qui renonce momentanément et en permanence à la satisfaction de ses désirs, on peut admettre alors que tout individu socialisé est un névrosé. Il en conclura que la civilisation n'est possible qu'au prix d'un renoncement de ses désirs. Lorsque Freud applique les théories de la psychanalyse aux autres phénomènes sociaux telles que la religion, la création artistique et littéraire, il fait une œuvre révolutionnaire mais dont la portée peut être relativisée. En tout état de cause, son influence sur la littérature, notamment sur le courant surréaliste est incontestable. L'interprétation que Freud fait de la religion n'est pas éloignée de celle des matérialistes (Marx, Engels). Il estime que la religion est le produit de l'image fantasmée du père tout puissant qui est à la fois craint et désiré à cause de la sécurité.

Il faudra noter qu'à partir de Freud et autour de lui, plusieurs théoriciens de la psychanalyse émergent, ils critiquent et complètent à la fois l'œuvre du maître. Ils ont pour noms **Karl Gustav Jung** et **Alfred Adler**, mais la réaction de Freud face aux critiques de ses disciples sera l'excommunication.

CONCLUSION

Au plan philosophique, l'inconscient introduit l'idée d'une détermination, d'un déterminisme face à la liberté. L'homme serait-il libre ou plutôt entièrement déterminé par son inconscient au sens où il dirait que c'est l'inconscient qui agit en lui ? Pour cette raison, Sartre récuse l'idée d'un inconscient psychique. L'homme est liberté et sa nature entière, c'est d'être libre ; et c'est en ce sens qu'il est entièrement responsable, dit Sartre. Se réfugier derrière l'inconscient pour justifier un comportement, c'est de la mauvaise foi, conclut Sartre pour qui l'inconscient est une pure illusion, une pure fiction.

LA LIBERTE

INTRODUCTION

La liberté fait partie des mots les plus ambigus et difficiles à définir. Elle est généralement définie comme l'état dans lequel un sujet peut agir sans contrainte ni obstacle. Lequel état lui permet de déterminer, en toute autonomie, la fin de ses actions ainsi que les moyens d'y parvenir. Pour le sens commun, être libre, c'est accomplir ses désirs et faire ce qu'on veut sans obstacle. Mais le sentiment immédiat de liberté n'est peut-être qu'une illusion. L'homme qui se croit libre, l'est-il réellement ? En d'autres termes, qu'est-ce que la liberté ? Au sens philosophique, la liberté est inséparable du déterminisme et du fatalisme, si bien que perçue comme une absence de contraintes, la liberté se révèle illusoire. Elle ne peut donc être prise comme une réalité que si elle est mise en rapport avec le fatalisme et le déterminisme qui sont autant de contraintes et d'obstacles.

I-) LE DETERMINISME ET LE FATALISME

Le fatalisme est une doctrine qui postule que tous les événements sont fixés à l'avance par le destin. Et si tel est le cas, il n'y a point de place à accorder à la responsabilité ni au choix de l'homme. Ce dernier ne fait que subir la volonté de Dieu. Dans ce cas, on ne saurait le tenir responsable de quoi que ce soit, et c'est pour éviter de tomber dans cette conclusion simpliste que **Sartre** a récusé l'idée de destin. Pour lui, c'est l'homme qui fait son propre destin. Du coup, il est responsable de ses actes. **Le déterminisme**, par contre, postule que toute chose a une cause. C'est une doctrine philosophique selon laquelle les phénomènes naturels sont liés par des lois nécessaires. Le déterminisme prend plusieurs formes. Il y a le déterminisme naturel, le déterminisme psychologique et le déterminisme sociologique ou social.

1-) Le Déterminisme Naturel

Le déterminisme est une doctrine philosophique selon laquelle les événements de l'univers, en particulier les actions humaines, sont liées par des lois nécessaires, tandis que le fatalisme postule que tous les événements sont fixés à l'avance par le destin. Le **déterminisme naturel** permet à l'homme de savoir qu'il vit dans une nature qui obéit à des lois qui ne dépendent pas de sa volonté et qui fonctionnent comme un obstacle à sa liberté. **Emmanuel Kant** le nomme « déterminisme théologique ». Le déterminisme naturel permet à l'homme de savoir qu'il vit dans une nature qui obéit à une nécessité et à des lois qui ne dépendent pas de sa volonté et qui fonctionnent comme un obstacle à sa liberté. Chez les **stoïciens**, l'homme est libre lorsqu'il agit en fonction de sa nature, c'est à dire lorsqu'il accepte l'ordre du cosmos ou les lois de la nature bref, lorsqu'il se soumet au destin et l'accepte tel qu'il est. Pour eux, être libre, c'est prendre conscience d'une soumission à la nécessité. C'est dans cette logique qu'il faut comprendre leur affirmation selon laquelle « *le destin mène qui veut et traîne qui ne veut pas* ». Pour les stoïciens, il y a des choses qui dépendent de nous tels que nos pensées et nos désirs et d'autres qui ne dépendent pas de nous comme la vie, la mort, la maladie, le temps, la vieillesse, nos parents, notre terre de naissance etc. Toutes ces choses sont des phénomènes naturels qui échappent à notre volonté, et les stoïciens estiment qu'être libre, c'est les accepter. C'est pourquoi ils disent qu'il ne faut pas vouloir que les choses arrivent telles que nous les désirons, mais il faut les accepter telles qu'elles viennent.

2-) Le Déterminisme Psychologique

Pour ce qui concerne le **déterminisme psychologique**, il faut retenir que les actes de l'homme dépendent à la fois des forces extérieures et des forces intérieures tels que les désirs, les passions, les instincts, les pulsions etc. qui, très souvent, nous échappent. Nous nous croyons conscients de nos actes alors que notre volonté peut être déterminée sans que nous en ayons conscience. **Spinoza** estime que l'homme croit qu'il est libre parce qu'il ignore les causes qui le font agir. Il écrit à ce sujet : « *Les hommes sont conscients de leurs désirs et ignorent ce qui détermine ces désirs* », l'Éthique (1674). Pour Spinoza, seul Dieu est véritablement libre parce qu'« *il agit par les seules lois de la nature et sans subir aucune contrainte* ». **Diderot**, considérant la liberté comme une illusion, écrit : « Il ne peut y avoir d'êtres libres, car nous ne sommes que ce qui convient à l'ordre général, à l'organisation,

à la chaîne des évènements», Lettre à Landois, 1756. A la suite de Spinoza et Diderot, le fondateur de la psychanalyse, **Freud**, a montré que nous pouvons être déterminés par des causes inconscientes. Cette découverte de l'inconscient mit en déroute la définition de la liberté comme libre-arbitre. Du moment que l'inconscient peut me faire agir, je peux alors être déterminé à mon insu. Par conséquent, je ne peux prétendre être libre.

3-) Le Déterminisme Sociologique Ou Social

Au sujet du **déterminisme sociologique ou social**, **Emile Durkheim** écrit qu'il existe une conscience collective qui consiste « en des manières d'agir, de penser extérieures à l'individu et qui sont douées d'un pouvoir coercitif en vertu duquel elles s'imposent à lui ». Selon le sociologue français, il y a des lois et des règles que l'homme trouve préétablies, qui s'imposent à lui et limitent sa liberté. **Marx** invoquera les conditions matérielles d'existence qui déterminent la pensée pour dire que nous vivons dans l'illusion de la liberté. Pour lui, du moment que notre pensée est influencée par nos conditions de vie, nous ne pouvons être libre, car nous sommes conditionnés à notre insu. **Marx** et son compagnon **Engels** préfèrent le terme libération. Pour eux, la liberté rime avec la libération. Cette liberté passe par l'action révolutionnaire dont l'objectif est d'abolir les inégalités sociales entre bourgeois et prolétaires.

Ces différentes formes de déterminisme et le fatalisme donnent l'impression d'être un frein à la liberté, pourtant ils ne le sont pas. On sait que le déterminisme fonctionne sur la base de la causalité, c'est-à-dire la relation cause-effet. Donc découvrir les causes des phénomènes, permet à l'homme de prévoir, de ralentir ou d'empêcher le déroulement des phénomènes. Sous ce rapport, la découverte des lois de la nature ou des causes, au lieu de limiter la liberté de l'homme, agrandit plutôt sa liberté.

II-) LIBRE-ARBITRE ET RESPONSABILITE

Il est vrai que nous ne pouvons pas échapper aux lois de la nature comme la loi de la pesanteur, mais il nous est possible de dire ou non la vérité. Cette possibilité ou cette volonté de choisir sans contrainte se nomme libre-arbitre. Le mot vient du latin « **liberum arbitrum** » qui signifie « le pouvoir de choisir ». Le libre-arbitre, c'est donc cette liberté de choix entre plusieurs actions possibles. **Descartes** le définit comme la volonté ou le pouvoir d'agir sans contrainte. Pour lui, faire une chose volontairement est la même chose que faire une chose librement. « La volonté et la liberté ne sont qu'une même chose, ou plutôt qu'il n'y a point de différence entre ce qui est volontaire et ce qui est libre », dit-il, estimant que l'homme est maître de lui-même et que le libre-arbitre le rend responsable de ses actes. Ici, la liberté serait la qualité de celui qui, en faisant le bien ou le mal, le fait en toute connaissance de cause sans aucune contrainte. Dès lors qu'on agit sans contrainte, on est responsable de ses actes, et c'est ce que **Sartre** soutient. Il affirme que l'homme est responsable de ses actes grâce à son pouvoir de choisir. Comme Descartes, Sartre fonde la liberté sur le libre-arbitre et récuse l'idée selon laquelle l'homme est une marionnette du déterminisme. Il s'oppose à la conception stoïcienne de la liberté comme soumission au destin et aux « *philosophes du soupçon* » que sont **Marx**, **Nietzsche** et **Freud** qui pensent que l'homme ne peut pas être libre parce qu'il est agi par des causes inconscientes. On les appelle les « *maîtres du soupçon* », car ils soupçonnent que derrière tout acte de l'homme, il y a une cause qui n'est pas maîtrisée. **Marx** parle des conditions matérielles d'existence qui déterminent la pensée, **Nietzsche** évoque les instincts vils et **Freud** parle de l'inconscient. Même s'ils divergent sur les causes qui font agir l'homme, ces « *maîtres du soupçon* » partagent l'idée que l'homme n'est pas libre. Donc il n'est pas responsable de ses actes du moment qu'il ne contrôle pas ce qui le fait agir.

Dans Humain, trop humain (1878), **Nietzsche** dit que « *l'homme agissant lui-même est dans l'illusion du libre-arbitre* ». Pour lui, il faut être omniscient pour pouvoir « *calculer mathématiquement* » toutes les actions humaines ; et il ajoute que si notre pouvoir était illimité, il nous révélerait que la liberté est une illusion. Mais **Sartre** a pris le contre-pied de cette conception de la liberté en affirmant dans l'Etre et le néant : « L'homme est condamné à être libre. Condamné parce qu'il ne s'est pas créé lui-même, et par ailleurs libre parce qu'une fois jeté dans le monde, il est responsable de tout ce qu'il fait ». Cela veut dire que l'homme agit toujours librement. S'opposant à la conception stoïcienne de la liberté, Sartre affirme que l'homme n'est pas un jouet du destin et ne doit pas rester passif sous le prétexte que le destin est déjà tracé. Au contraire, Sartre pense que le destin est une page vierge et ce sont les actions des hommes qui la remplissent. Si nous sommes les artisans de notre propre destin, cela signifie que le destin n'est pas quelque chose qui nous vient du ciel, mais de nous-mêmes. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre les propos de **François Mauriac** qui dit : « Nous tissons notre destin, nous le tirons de nous comme l'araignée de sa toile ».

III-) LA CONCEPTION DE LA LIBERTE CHEZ SARTRE (1905-1980)

Jean Paul Sartre est un philosophe athée du 20^{ème} siècle, mais aussi le chef de file de la doctrine existentialiste. Tout comme **Descartes**, Sartre admet le principe du libre-arbitre. Il récuse l'idée que tout homme est une marionnette du déterminisme et s'oppose ainsi à la conception stoïcienne de la liberté et aux « philosophes du soupçon » que sont **Freud**, **Nietzsche** et **Marx**. Ces derniers pensent que l'homme n'est pas responsable de ses actes et qu'il y a quelque chose en lui qui le fait agir à son insu. **Marx** considère que l'homme est déterminé par ses conditions d'existence, **Freud** invoque l'inconscient et **Nietzsche** la volonté de puissance. Dans Humain, trop humain (1878), Nietzsche dit que « l'homme agissant lui-même est dans l'illusion du libre-arbitre ». Pour lui, il faut être omniscient pour pouvoir « calculer mathématiquement » toutes les actions humaines ; et il ajoute que si notre pouvoir était illimité, il nous révélerait que la liberté est une illusion. Mais Sartre a pris le contre-pied de cette conception de la liberté en disant dans L'Être et le néant : « **L'homme est condamné à être libre. Condamné parce qu'il ne s'est pas créé lui-même, et par ailleurs cependant libre parce qu'une fois jeté dans le monde, il est responsable de tout ce qu'il fait** ». Sartre considère la liberté comme la possibilité de faire des choix, et l'individu ne dispose que de choix.

V-) LOIS JURIDIQUES ET LIBERTE

Dans la vie en société, la coexistence des libertés est problématique : quand chacun fait ce qui lui plait, on fait souvent ce qui déplaît aux autres. Il faut donc poser des limites à chaque homme. C'est pourquoi la **Déclaration universelle des droits de l'Homme** définit la liberté comme le pouvoir de faire « **tout ce qui ne nuit pas à autrui** ». Et ce sont les lois qui veillent au bon fonctionnement de la société et qui garantissent aussi les libertés individuelles. C'est dans ce cadre qu'on peut comprendre la pensée de **Jean Jacques Rousseau** qui dit dans son **Contrat social** que la liberté est inséparable des lois. Il affirme à ce sujet : « **Il n'y a point de liberté sans lois** ». Il est curieux d'affirmer cela, car la loi est souvent ressentie par les individus comme une contrainte. Elle interdit à chacun de faire ce qui lui plait, mais c'est en ce sens qu'elle protège autrui. Donc l'absence de lois dans une société peut aboutir à l'écrasement du plus faible par le plus fort. Voilà pourquoi il faut distinguer avec Rousseau la **liberté naturelle** de la **liberté civile**. La liberté naturelle est présente à l'état de nature où chacun fait ce qu'il veut, alors que la liberté civile est assurée par la loi. Selon Rousseau, en obéissant à la loi, le citoyen n'obéit qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant, car ce sont les citoyens qui font les lois et qui s'y soumettent ensuite. « **La liberté, c'est l'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite** », dit-il.

Cette pensée de Rousseau se retrouve chez **Montesquieu** qui considère que la liberté n'est effective que dans son rapport avec la loi. C'est ce qui l'amène à dire que être libre, c'est avoir « **le droit de faire tout ce que les lois permettent** ». Cette liberté qu'il met en relation avec les lois, Montesquieu la nomme **liberté politique** qu'il oppose à la **liberté philosophique** dans son ouvrage De l'esprit des lois (1748). La « **liberté philosophique** » se rapporte à l'exercice de la volonté de l'homme comme l'ont montré Descartes et Sartre qui mettent l'accent sur la volonté libre tandis que la « **liberté politique** », elle, renvoie aux droits du citoyen dans la société. Et c'est l'Etat qui offre aux citoyens le cadre juridique qui leur permet d'agir en toute légalité sans léser leurs semblables. Ainsi, dans la société, chaque droit que la loi me garantit est un devoir pour l'autre et vice-versa. C'est ainsi qu'on est passé d'une **notion abstraite de la liberté**, pensée dans son unicité, à une **conception concrète des libertés**. Autrement dit, envisagée dans leur pluralité, les libertés deviennent des droits ; ainsi parlera-t-on de liberté d'expression, de penser, de marcher, d'association, de liberté syndicale etc.

CONCLUSION

Au terme de cette analyse, on peut distinguer deux types de liberté, comme l'affirme **Montesquieu** dans De l'esprit des lois (1748), à savoir la « liberté philosophique » qui se rapporte à l'exercice de la volonté de l'homme et la « liberté politique » qui renvoie aux droits du citoyen dans la société. Cette forme de liberté correspond à la liberté d'action dont dispose l'individu dans la cité. Elle concerne le rapport du sujet aux autres et non pas à lui-même. C'est une liberté d'exécution et non de décision.

Au sens philosophique, il faut rappeler que la loi assujettit l'homme en le rendant libre. La liberté ne pourrait donc être définie comme une absence de contraintes, ni pouvoir d'agir indépendamment de tout motif. L'absence de contraintes ou de lois pourrait être la liberté, mais ce serait sans doute celle de la jungle. Mais pour **Rousseau**, la liberté ne peut s'envisager que dans la société au moyen du pacte social. En somme, être libre, c'est se soumettre aux lois de la nature pour les uns ; et pour les autres, c'est faire valoir son libre-arbitre.

SUPPORTS DE RENFORCEMENT : DISSERTATIONS

- SUJET N°1:** Exiger l'obéissance est-ce nécessairement porter atteinte à la liberté ?
- SUJET N°2:** La contrainte annihile-t-elle la liberté ?
- SUJET N°3:** La contrainte est-elle le contraire de la liberté ?
- SUJET N°4:** La liberté peut-elle se définir comme l'obéissance à la raison ?
- SUJET N°5:** Y a-t-il contradiction entre être libre et être soumis aux lois ?
- SUJET N°6:** Peut-on restreindre la liberté sans la nier ?
- SUJET N°7:** L'idée d'inconscient exclut-elle l'idée de liberté ?
- SUJET N°8:** Est-il facile d'être libre ?
- SUJET N°9:** Obéir, est-ce renoncer à la liberté ?
- SUJET N°10:** Être libre est-ce ne rencontrer aucun obstacle ?
- SUJET N°11:** L'idée d'une liberté totale a-t-elle un sens ?
- SUJET N°12:** La contrainte rend-elle libre ?
- SUJET N°13:** L'homme est-il libre ou tient-il à le devenir ?
- SUJET N°14:** L'expression perdre sa liberté a-t-elle un sens ?
- SUJET N°15:** Être libre de penser est-ce penser ce que l'on veut ?
- SUJET N°16:** En quoi peut-on dire que l'homme est libre ?
- SUJET N°17:** : Peut-on renoncer à sa liberté ?
- SUJET N°18:** La liberté se définit-elle comme un pouvoir de refuser ?
- SUJET N°19:** La liberté est-elle menacée par l'égalité ?
- SUJET N°20:** L'exigence de justice et l'exigence de liberté sont-elles séparables ?
- SUJET N°21:** Faut-il opposer liberté morale et liberté politique ?
- SUJET N°22:** Peut-on concilier les exigences de la justice et celles de la liberté ?
- SUJET N°23:** Est-il pertinent de revendiquer une liberté à laquelle nous sommes condamnés ?

SUPPORTS DE RENFORCEMENT : TEXTES

TEXTE N°1:

Il n'y a point de liberté sans lois, ni là ou quelqu'un qui est au-dessus des lois : dans l'état même de nature l'homme n'est libre qu'à la faveur de la loi naturelle qui commande à tous. Un peuple libre obéit, mais il ne sert pas : il a des chefs et non pas des maîtres ; il obéit aux lois, mais, il n'obéit qu'aux lois et c'est par la force des lois qu'il n'obéit pas aux hommes. Toutes les barrières qu'on sonne dans les républiques, au pouvoir des magistrats ne sont établies que pour garantir de leurs atteintes l'enceinte sacrée des lois : ils en sont les ministres, non les arbitres, ils doivent les garder, non les enfreindre. Un peuple est libre, quelque forme qu'ait son Gouvernement, quand, dans celui qui le gouverne il ne voit point l'homme, mais l'organe de la loi. En un mot, la liberté suit toujours le sort des lois, elle règne ou périclète avec elles ; je ne sache rien de plus certain. Vous avez des lois bonnes et sages, soit elles-mêmes, soit par cela seul que ce sont des lois. Toute condition imposée à chacun par tous ne peut être onéreuse à personne, et la pire des lois vaut encore mieux que le meilleur maître, car tout maître a des préférences et la loi n'en a jamais.

ROUSSEAU, Lettres

TEXTE N°2:

On pense que l'esclave est celui qui agit par commandement et l'homme libre celui qui agit selon son bon plaisir. Cela cependant n'est pas absolument vrai, car en réalité être captif de son plaisir et incapable de rien voir ni faire qui nous soit vraiment utile, c'est le pire esclave et la liberté n'est qu'à celui qui, de son entier consentement, vit sous la seule conduite de la raison. Quant à l'action par commandement, c'est-à-dire à l'obéissance, elle ôte bien en quelque manière la liberté, elle ne fait cependant pas sur le champ un esclave, c'est la raison déterminante de l'action qui le fait. Si la fin de l'action n'est pas l'utilité de l'agent lui-même, mais de celui qui la commande, alors l'agent est un esclave, inutile à lui-même ; au contraire, dans un Etat et sous un commandement pour lesquels la loi suprême est le salut de tout le peuple, non de celui qui commande, celui qui obéit en tout au souverain ne doit pas être dit un esclave inutile à lui, mais un sujet. Ainsi, cet Etat est le plus libre, dont les lois sont fondées en droite raison, car dans cet Etat, chacun, dès qu'il le veut, peut être libre, c'est-à-dire vivre de son entier consentement sous la conduite de la raison.

SPINOZA

TEXTE N°3:

Il n'y a donc point de liberté sans lois, ni (une liberté) où quelqu'un est au-dessus des lois : dans l'état même de nature, l'homme n'est libre qu'à la faveur de la loi naturelle qui commande à tous. Un peuple libre obéit, mais il ne sert pas ; il a des chefs et non pas des maîtres ; il obéit aux lois, mais il n'obéit qu'aux lois et c'est par la force des lois qu'il n'obéit pas aux hommes (...). Un peuple est libre, quelque forme qu'ait son gouvernement, quand dans celui qui gouverne il ne voit point l'homme, mais l'organe de la loi.

Rousseau, Lettres écrites de la Montagne

TEXTE N° 4:

La seule façon d'ériger un tel pouvoir commun, apte à défendre les gens de l'attaque des étrangers, et des torts qu'ils pourraient se faire les uns les autres, et ainsi à les protéger de telle sorte que par leur industrie et par les productions de la terre, ils puissent se nourrir et vivre satisfaits, c'est de confier tout leur pouvoir et toute leur force à un seul homme, ou à une assemblée, qui puisse réduire toutes leur volonté, par la règle de la majorité, en une seule volonté. Cela revient à dire : désigner un homme, ou une assemblée, pour assumer leur personnalité ; et que chacun s'avoue et se reconnaisse comme l'auteur de tout ce qu'aura fait ou fait faire, quant aux choses qui concernent la paix et la sécurité commune, celui qui a ainsi assuré leur personnalité, que chacun par conséquent, soumettre sa volonté et son jugement à la volonté et au jugement de cet homme ou de cette assemblée.

Hobbes, Léviathan

TEXTE N° 5:

« Ce n'est pas de ma faute, j'obéissais aux ordres ». Lorsque j'entends cette excuse de beaucoup de criminels de guerre nazis, je réponds que ces hommes n'étaient absolument pas obligés moralement d'obéir aux ordres. Obéir est une action, et comme toute action, elle dépend de la volonté. C'est en ce sens que l'on ne peut pas s'exempter de toute responsabilité sous prétexte d'obéir à une autorité supérieure. Autrement dit, il y a, en nous un besoin d'autorité qui peut être d'ordre existentiel ou moral, parce que la liberté nous fait peur. Et c'est parce que la liberté angoisse, qu'inversement l'autorité rassure. Nous avons le sentiment que si nous sommes soumis à l'autorité, nous cessons d'être libres et que nous avons plus à nous en faire. Contre quoi, il faut rappeler que l'autorité même psychologiquement désirée et politiquement nécessaire, ne nous permet pas d'échapper à notre responsabilité. Une fois que l'autorité existe, obéir ou non dépend de chacun d'entre nous. C'est ainsi que nul n'obéit innocemment ».

André COMPTE SPONVILLE

TEXTE N° 6:

Hegel a été le premier à représenter exactement le rapport de la liberté et de la nécessité. Pour lui, la liberté est l'intellection de la nécessité. « La nécessité n'est aveugle que dans la mesure où elle n'est pas comprise ». La liberté n'est pas dans une indépendance rêvée à l'égard des lois de la nature, mais dans la connaissance de ces lois et dans la possibilité donnée par là même de les mettre en œuvre méthodiquement pour des fins déterminées. Cela est vrai aussi bien des lois de la nature extérieure que celles qui régissent l'existence physique et psychique de l'homme lui-même ; deux classes de lois que nous pouvons séparer tout au plus dans la représentation, mais non dans la réalité. La liberté de la volonté ne signifie donc pas autre chose que la faculté de décider en connaissance de cause. Donc, plus le jugement d'un homme est libre sur une question déterminée, plus grande est la nécessité qui détermine la teneur de ce jugement ; tandis que l'incertitude reposant sur l'ignorance, qui choisit en apparence arbitrairement entre de nombreuses possibilités de décision diverses et contradictoires, ne manifeste précisément par là, que sa non liberté, sa soumission à l'objet qu'elle devrait justement se soumettre. La liberté consiste par conséquent dans l'empire sur nous-mêmes et sur la nature extérieure, fondé sur la connaissance des nécessités naturelles.

ENGELS

L'ETAT

INTRODUCTION

L'Etat peut être défini comme un mode d'organisation sociale, doté d'un ensemble d'institutions et d'une autorité souveraine s'exerçant sur l'ensemble d'un peuple dans un territoire déterminé. Il est aussi une société organisée ayant un gouvernement autonome dépositaire de la puissance publique. En somme, c'est le pouvoir politique institutionnalisé. Il est composé de trois éléments : un territoire, une population et un gouvernement. Le rôle de l'Etat est diversement apprécié ; d'aucuns pensent qu'il est garant des libertés individuelles et d'autres estiment qu'il menace les libertés. L'Etat serait-il plus à craindre que l'absence de l'Etat ? L'Etat est souvent perçu comme une force contraignante envers les citoyens : il interdit ! Mais, ne peut-on pas voir aussi ce qu'il permet ? Aussi, avec le phénomène de la mondialisation, les Etats sont-ils toujours souverains ? Voilà autant de questions auxquelles nous apporterons des réponses à travers l'analyse des rapports que l'Etat entretient avec la liberté et la mondialisation. En tout état de cause, l'Etat est nécessaire. Pour y voir plus clair, nous allons étudier la genèse, les fondements, les formes, les fonctions et les différentes conceptions de l'Etat.

I-) LA GENESE DE L'ETAT

L'Etat n'a pas surgi de nulle part Les sociétés primitives n'ont pas connu l'Etat ; et pourtant elles étaient bien organisées selon des règles qui garantissaient la stabilité et la cohésion du groupe. Il faut remonter loin dans le temps pour avoir un aperçu sur ses conditions d'émergence. Au fil des siècles, ces sociétés ont donné naissance aux premières formes d'Etat connues dans l'Egypte pharaonique, à Babylone, dans la Grèce et la Rome antiques. Mais au plan historique, l'Etat moderne n'apparaîtra qu'à la fin du Moyen-âge sous la forme de la monarchie de droit divin. Il a fallu des révolutions en Europe, couronnées par la révolution française de 1789, pour renverser la monarchie en remplacement de la démocratie. Du point de vue utopique, l'Etat vient de ce que Rousseau et Hobbes appellent l'état de nature. Tous deux sont partis d'un postulat (hypothèse) selon lequel il existait un état de nature avant l'existence de la société. Pour eux, on est passé d'un état de nature à un état civil par le biais d'un contrat social, lequel contrat a permis la mise en place d'un appareil chargé de garantir la liberté des hommes. Cet appareil se nomme Etat. Cet Etat est situé au-dessus du corps social et sa vocation est de trancher les conflits sociaux. Mais il faut préciser qu'une mission pareille ne peut être remplie par l'Etat qu'en recourant à la force.

Dans son **Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes**, Rousseau avance que l'état de nature est un état de paix où les hommes vivaient solitaires, libres et heureux. La nature pourvoyait à tous leurs besoins mais à force de la surexploiter et d'être menacés par les bêtes féroces et les catastrophes naturelles, les hommes ont fini par se rendre compte que, séparés, ils disparaîtraient progressivement, alors ils ont décidé de se regrouper pour vivre en société. Pour cela, ils ont conclu un pacte que Rousseau appelle « *contrat social* » qui dispose chaque homme à vivre en groupe et à respecter les lois instituées. Ainsi, est né l'Etat qui est, pour Rousseau, l'incarnation de la volonté générale. Puisque ce sont tous les hommes qui ont élaboré les lois, obéir aux lois de l'Etat, c'est obéir à soi-même. C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre la pensée de Rousseau selon laquelle **« L'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté »**.

Hobbes est également dans cette même dynamique. *Mais sa conception de l'état de nature diffère de celle de Rousseau* parti de l'état de nature pour justifier l'origine de l'Etat. Selon Hobbes, l'état de nature est marqué par **« la guerre de tous contre tous »**, c'est un état où **« l'homme est un loup pour l'homme »**. Pour mettre fin à cette hostilité qui menaçait la race humaine d'extinction, les hommes ont décidé de vivre en société pour sauver l'espèce humaine. Ainsi ont-ils signé un contrat social et accepté de se soumettre à un être transcendant, fort et cruel appelé le Léviathan, chargé de garantir l'ordre.

Là où Rousseau dit que ce sont les hommes qui ont fait les lois et qui s'y sont soumis par la suite, Hobbes dit que c'est plutôt le Léviathan qui a la charge de régir des lois à suivre impérativement. La terreur qu'il inspire aux hommes a pour but de les amener à renoncer à leur haine, désir immodéré et jalousie et de garantir la paix.

A travers les théories de Rousseau et de Hobbes, il apparaît nettement que l'Etat est situé au-dessus du corps social et sa vocation est de trancher les conflits sociaux. Mais il ne peut remplir une pareille mission qu'en recourant à la force. C'est pourquoi **Max Weber** définit l'Etat comme : « c'est l'organisation qui dans les limites d'un territoire déterminé (cette notion étant essentielle à sa définition) revendique avec succès pour son propre compte le monopole de la violence physique légitime. » Le savant et le politique, 1919. Autrement dit, l'Etat est, de nos jours, l'unique source du droit à la violence. Dès lors, il convient de noter que la domination demeure au cœur de la politique. Sa force est son moyen spécifique. Cependant d'autres moyens peuvent être utilisés, mais s'ils échouent, la force est l'ultime recours de la politique. Elle permet de vaincre la résistance et de faire obéir. Le pouvoir politique revendique toujours sa domination sur les limites de son territoire. Et si la force est l'ultime recours du pouvoir, il faut reconnaître qu'aucune forme de pouvoir ne peut se contenter de l'obéissance à une adhésion à sa légitimité. L'exercice du pouvoir suppose donc la légitimité et la force. Le pouvoir légitime est accepté et reconnu. **Max WEBER** fait référence ici à un pouvoir de contrainte qui suppose l'usage de la force. Ce pouvoir ne peut donc se maintenir que si ceux qui le subissent en reconnaissent la légitimité. Cette violence fera dire à certains penseurs que l'Etat est liberticide alors que d'autres y voient un moyen de garantir les libertés individuelles. Réfléchissant sur le pouvoir et la domination, **Max WEBER** distingue 3 formes de domination :

1-) La domination traditionnelle

Elle a comme fondement la tradition, les mœurs et les coutumes. Ainsi le pouvoir est détenu par un homme qui gère en fonction des coutumes.

2-) La domination charismatique

Elle s'explique par la valeur exceptionnelle d'un homme doué de force et de capacité surnaturelle. Cette domination est dépourvue de toute direction. Le chef charismatique peut être un héros, un dictateur ou un militaire.

3-) La domination légitime

Elle a pour fondement les règles de droit. Le chef légal agit conformément à la loi qu'il doit appliquer. Les gouvernés qui sont des citoyens ne se soumettent que lorsque la loi le prévoit.

D'autre part, l'analyse de la genèse de l'Etat peut nous conduire à l'analyse de l'origine du pouvoir, c'est-à-dire la manière dont on accède à l'Etat : Tient-on le pouvoir de Dieu, du peuple ou par la force ?

Machiavel (1469-1527) pense qu'on tient le pouvoir par la force. Il dit que le Prince doit être « fort comme un lion et rusé comme un renard » pour conquérir le pouvoir et s'y maintenir. En politique, Machiavel ne tient pas compte des considérations morales et religieuses. Pour lui, la fin justifie les moyens : peu importe les moyens mis en œuvre, l'essentiel est de conquérir le pouvoir et de s'y maintenir le plus longtemps possible. Contrairement à Machiavel, Saint Paul soutient que toute autorité vient de Dieu et que « celui qui résiste à l'autorité se rebelle contre l'ordre établi par Dieu ». **Jean Jacques ROUSSEAU** soutient lui aussi que toute puissance vient de Dieu, mais il précise que seule la puissance dont les hommes sont convenus est légitime. Thomas Hobbes et John Locke, à la place du droit divin, posent le principe du pacte social comme acte de légitimation de l'Etat. Pour eux, on tient le pouvoir du peuple et non de Dieu.

II-) LES FORMES DE L'ETAT

Il existe plusieurs formes d'Etat qui correspondent à des formes différentes de régimes politiques dont les uns ont disparu et les autres toujours en vigueur. La démocratie est considérée aujourd'hui comme le meilleur régime, car on suppose que le pouvoir est détenu par le peuple. D'ailleurs, on a l'habitude de dire que c'est le pouvoir du peuple, par le peuple et pour le peuple. Mais il existe deux types de démocratie : la démocratie directe qui veut que le peuple exerce directement sa souveraineté et la démocratie représentative où le peuple élit ses représentants. L'oligarchie est un régime politique dans lequel la souveraineté appartient à un petit groupe de personnes ou à une classe restreinte et privilégiée. La monarchie est un régime dans lequel l'autorité réside entre les mains d'un seul homme et est exercée par lui ou par ses délégués. La théocratie est un mode de gouvernement dans lequel l'autorité, censée émaner directement de la divinité, est exercée par une caste religieuse ou un souverain considéré comme le représentant de Dieu sur la terre ; parfois il est même considéré comme un dieu incarné. Le totalitarisme ou fascisme est un régime qui n'admet qu'un parti unique, donc aucune opposition. Exemple l'Allemagne nazie, l'ex-Urss et l'Italie sous Mussolini. **La gérontocratie** est un régime politique où les plus âgées sont à la tête de l'Etat. **La ploutocratie** est le régime où les plus fortunés sont à la tête du gouvernement. **L'aristocratie** est le gouvernement des meilleurs ou des nobles. Devant cette pluralité de régimes politiques, il y a des penseurs qui sont pour la démocratie comme Rousseau, Montesquieu et John Locke, tandis que Platon est favorable pour l'aristocratie. On se rappelle son souhait de voir les rois philosophes ou les

philosophes rois. Contrairement aux penseurs qui sont pour un tel régime politique, il y en a d'autres qui ne sont favorables ni pour l'un ni pour l'autre, ils sont pour la disparition pure et simple de l'Etat qui n'existe, pensent-ils, que pour étouffer les individus et remettre en cause leur liberté.

III-) FONCTIONS ET FINALITES DE L'ETAT

L'Etat a plusieurs fonctions et finalités. Sur le plan intérieur, l'Etat a pour fonction d'assurer la sécurité des biens et des personnes en garantissant les libertés individuelles. Pour cela, il dispose de moyens coercitifs, contraignants que **Louis Althusser** appelle appareils répressifs d'Etat comme la police, la gendarmerie et l'armée. Ils sont dits répressifs parce qu'ils répriment, punissent et rappellent à l'ordre ceux qui violent la loi. Parallèlement. En même temps, il dispose d'appareils idéologiques d'Etat comme l'école, les syndicats la mosquée, l'église, la synagogue et tout autre lieu de culte ou d'endoctrinement. Sur le plan extérieur ou international, l'Etat assure l'intégrité territoriale au moyen de l'armée. Etant donné que l'Etat a la possibilité de sévir par le biais de ses institutions compétentes, il est légitime de dire qu'il est une source de contrainte sur les individus. Néanmoins, il leur accorde des droits et veille sur leurs libertés et sécurité, d'où la question des rapports entre l'Etat et la liberté. En fait, il existe, entre les doctrines politiques et philosophiques, de profondes divergences sur la conception de l'Etat. Il y a des penseurs étatistes qui souhaitent le renforcement de l'Etat et d'autres qui sont des anti-étatistes, qui souhaitent la disparition de l'Etat pensant qu'il menace les libertés.

1-) L'Etat, garant des libertés

Spinoza, Hegel, Rousseau, Hobbes et John Locke, ont une vision positive de l'Etat : ils pensent que l'Etat garantit les libertés. **Rousseau**, dans son **Contrat social**, soutient que l'Etat ne menace pas les libertés. A son avis, « *il n'y a point de liberté sans lois* ». En d'autres termes, aussi contraignantes qu'elles puissent être, les lois garantissent néanmoins la liberté des hommes. Pour **Hobbes**, le pouvoir de l'Etat doit être absolu ; faute de quoi les hommes tomberaient de nouveau dans la violence. Et c'est cette absoluité qui garantit, selon lui, les libertés individuelles. **John Locke** affirme, pour sa part, que même si l'Etat est un instrument qui assure la liberté ainsi que la sécurité des biens et des personnes, son pouvoir doit être quand même limité, il ne doit pas empiéter sur la propriété privée des hommes. John Locke est un des penseurs de la libéralisation. Il voudrait que l'Etat intervienne le moins dans les affaires des hommes. C'est ce qu'on pourrait résumer en cette expression « **Moins d'Etat et le mieux d'Etat** ». De l'avis de **Spinoza**, l'Etat est la condition de réalisation de la liberté. **Hegel**, quant à lui, sanctifie l'Etat, il a tendance à le diviniser car il pense que c'est dans l'Etat que l'être humain peut se réaliser. N'est-il pas paradoxal que l'Etat, une invention des plus humaines, soit souvent décrié et accusé d'aller à l'encontre des intérêts des individus ? Pour Hegel, tout au contraire, « **Tout ce que l'homme est, il le doit à l'Etat ; c'est là que réside son être. Toute sa valeur, toute sa réalité spirituelle, il ne les a que par l'Etat** ».

Si tous ces penseurs ont une vision positive de l'Etat, d'autres ont, au contraire, adressé à l'Etat de vives critiques : ce sont les anti-étatistes.

2-) L'Etat, une menace pour la liberté

L'Etat a été institué, en principe, pour jouer le rôle d'arbitre. Mais en réalité, l'Etat n'est jamais neutre. Il est toujours au service de la classe dominante. Par exemple, dans les sociétés capitalistes, l'Etat est au service de la bourgeoisie ; les bourgeois en ont fait un instrument de domination pour préserver leurs intérêts et pour exploiter la classe ouvrière. C'est pour cette raison que **Marx et Engels** ont prôné la disparition de l'Etat en remplacement de la société communiste qui est une société sans classes. Dans l'**Idéologie allemande**, **MARX** affirme que l'Etat est un instrument d'oppression et d'exploitation de l'homme par l'homme. A ses yeux, l'Etat et l'esclavage sont inséparables. C'est pourquoi il estime que seul le « dépérissement » de l'Etat pourra mettre fin à la misère de la classe prolétarienne. Le point de vue de Marx est partagé par les anarchistes **Proudhon** et **Bakounine** qui considèrent que « *l'Etat, c'est l'ennemi* ». Dans les **Confessions d'un révolutionnaire**, Proudhon dit que « *le gouvernement de l'homme par l'homme, c'est de la servitude* ». Même le gouvernement démocratique, pris pour la meilleure forme des régimes politiques, n'est pas épargné. Les anarchistes aspirent à la disparition de l'Etat, donc à toute forme de contrainte pour l'émergence d'une liberté totale de l'individu.

Nietzsche s'est également prononcé sur l'Etat en le critiquant sévèrement. Dans son ouvrage **Ainsi parlait Zarathoustra**, il compare l'Etat à un monstre froid et un menteur qui prétend représenter le peuple. Il dit à ce propos : « **Etat, qu'est-ce cela donc ?(...) Je vais vous parler de la mort des peuples. L'Etat, c'est le plus froid des monstres froids. Il est froid même quand il ment ; et voici le mensonge qui s'échappe de sa bouche : ' « moi l'Etat, je suis le peuple » . Mensonge**. Dans le même ordre d'idée, Nietzsche ajoute que quoi que l'Etat puisse avoir il l'a volé et quoi qu'il dise il ment, et il ment dans toutes les langues. L'Etat a fait l'objet de diverses

interprétations opposant ceux qui sont pour et ceux qui sont contre. Mais une position intermédiaire semble s'installer avec **Paul Valery** qui dit que «Si l'Etat est fort, il nous écrase ; s'il est faible, nous périssons». Que choisir face à ce dilemme ? La toute-puissance de l'Etat ou sa faiblesse ? Paul Valery invite à un fonctionnement équilibré de l'Etat, de telle sorte que les libertés soient garanties sans qu'elles nuisent au pouvoir de l'Etat.

V-) L'ETAT ET LA MONDIALISATION

La mondialisation pourrait être définie comme l'interdépendance des économies du monde, grâce notamment à la chute des barrières douanières et à la libéralisation, qui ont levé la plupart des entraves à la circulation des marchandises et des capitaux. La mondialisation signifie aussi l'intégration croissante des différentes parties du monde dans une économie mondiale, un marché unique. Elle traduit l'ouverture des économies, l'augmentation des échanges à l'échelle de la planète et la circulation croissante de l'information. Par extension, certains ont qualifié de mondialisation la diffusion de modèles culturels dans le monde. La mondialisation n'est pas un phénomène nouveau. Avant la 1^{ère} Guerre Mondiale, le monde a déjà connu des échanges internationaux, des investissements étrangers et de mouvements de populations. Si ce phénomène connaît aujourd'hui une grande ampleur, c'est parce qu'il y a l'essor des transports aériens et du développement des technologies de l'information et de la communication. Un événement qui se produit en un lieu de la planète est immédiatement connu dans le monde entier. L'Internet supprime les frontières douanières, économiques et culturelles entre les nations. Mais la mondialisation engendre, dans le même temps, un risque de remise en cause de la souveraineté des Etats, surtout ceux africains. Exemple, l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) qui compte 141 membres, est une organisation qui promet le libre-échange et fixe les règles du commerce international. Dans ce domaine, les enjeux des négociations de tarifs douaniers à l'OMC sont de taille, car les pays du tiers monde dénoncent souvent la mise en place de tarifs qui leurs sont défavorables. Ce sont les Européens qui négocient tout, ce qui signifie que les Etats africains subissent le diktat européen et perdent, du coup, leur souveraineté. En effet, l'OMC élabore des politiques qui s'accordent mal avec les politiques économiques et sociales des Etats, ce qui remet en cause la souveraineté de plusieurs Etats, surtout africains. Par définition, trois éléments sont constitutifs de l'Etat : la population, le territoire, et l'autorité politique. Or, cette définition semble être remise en cause par la définition même de la mondialisation. Un Etat souverain est un territoire politiquement indépendant possédant son propre gouvernement, administration, lois et armée. Ainsi, il s'agit d'un Etat qui n'est soumis à aucune puissance extérieure ou intérieure. Mais avec le phénomène de la mondialisation, on peut se demander en quoi l'Etat est-il encore souverain. Visiblement, la première victime de la mondialisation, c'est l'Etat-nation, car la souveraineté perd sa valeur. Ainsi, durant la décennie 1990/2000, les Institutions de Bretton Woods, bras séculiers de la mondialisation conquérante, ont imposé des programmes d'ajustement structurel à des dizaines de pays. Ces Institutions ont considérablement réduit la possibilité pour les Etats de définir des stratégies sur des bases strictement nationales. L'hégémonie des Etats-Unis menace la souveraineté des Etats. Les Etats-Unis d'Amérique s'arrogent le droit d'intervenir même militairement et selon les prétextes qu'ils auront eux-mêmes choisis. Mais il ne faudrait pas croire que la mondialisation est un phénomène tout à fait négatif. Même si elle menace la souveraineté des pays, elle ouvre toutes grandes les portes de la prospérité, de la sécurité et du bien-être et de l'entraide. Le fait que les frontières soient plus perméables ne signifie pas qu'il n'y a aucun contrôle.

En définitive, nous restons convaincus que l'homme a besoin de la politique pour la gestion des conflits, des alliances et des rapports de force. Elle sert de régulation du tissu social dans lequel règnent des rapports de force, d'opinions, des intérêts et des conflits d'intérêts. De nos jours toute organisation politique, économique sociale et culturelle trouve son expression la plus achevée dans l'Etat. Donc le paradoxe de l'Etat s'explique dans le fait qu'il sent être un moyen de domination, mais aussi un appareil chargé de garantir la liberté du citoyen.

CONCLUSION

Au terme de notre réflexion, il convient de noter que l'Etat marque le passage de l'état de nature caractérisé par une guerre permanente à l'état civil dans lequel chacun est libre. Même si l'Etat est considéré comme un appareil de violence et d'oppression qu'il convient de supprimer selon les anti-étatistes, il n'en demeure pas moins qu'il garantit les libertés. Il fournit à la population un cadre juridique qui lui permet de vivre et d'agir dans l'ordre et la sécurité. Rappelons qu'il existe plusieurs types d'Etat, mais le plus souhaitable est l'Etat démocratique dans lequel les pouvoirs sont séparés. Il s'agit du pouvoir législatif (dévolu au Parlement et qui vote les lois), du pouvoir exécutif (qui applique la loi et qui est dévolu au gouvernement) et du pouvoir judiciaire (qui tranche les litiges et qui échoit aux tribunaux). Ces trois pouvoirs sont séparés en démocratie et confondus en dictature. Et c'est **Montesquieu** qui a prôné la séparation de ces pouvoirs dans son ouvrage, De l'esprit des lois. « L'impulsion au seul désir est esclavage ; l'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté. » (Rousseau)

NATURE ET CULTURE

INTRODUCTION

Considéré comme un être biologique ou un individu, l'homme n'est pas différent de l'animal, car tous les deux ont les mêmes besoins biologiques à satisfaire, comme manger, boire, dormir et se reproduire. Mais considéré comme un être social, l'homme se différencie de l'animal, grâce à son éducation ou à sa culture. Même si l'homme vit dans la nature avec les autres animaux, il est différent d'eux, parce qu'il est un être culturel. Alors faut-il définir l'homme exclusivement par la nature, par la culture ou par les deux à la fois. Pour répondre à ces questions, il convient de noter, que les notions de nature et de culture restent incontournables. Ces deux notions sont polysémiques et peuvent être employées dans des contextes différents.

I-) LA PROBLEMATIQUE DE LA NATURE

D'une manière générale la nature désigne un ensemble de caractère innés, physiques ou moraux, propres à un environnement, dans lequel l'homme évolue et se réalise. Bref, elle serait un ensemble de caractères et de propriétés permanent que l'on retrouve chez tous les hommes. Elle fixe les caractéristiques propres à une chose, un être et qui permet de le définir. Cette question est abordée par Lucien MALSON dans son ouvrage intitulé Les enfants sauvages. Il y décrit l'expérience d'enfants abandonnés à la naissance, qui seraient recueillis et élevés par des loups. Les enfants se déplacent comme des loups, se nourrissent comme eux et agissent comme eux. Lorsqu'ils seraient retrouvés par les hommes et réintégrés dans la société, ils devront apprendre à parler, à manger, à boire, bref se comporter comme les hommes. De cette expérience, on peut tirer plusieurs enseignements. D'abord que le petit enfant humain à la naissance peut s'adapter dans les conditions différentes. Tant qu'il vit dans les loups, l'enfant ne mérite pas encore le mot d'homme. C'est pourquoi certains affirment qu'on ne naît pas homme, mais on le devient. On dit aussi que l'homme est un être inachevé. Il est différent de l'animal qui à la naissance est déjà programmé, il est déjà ce qu'il sera, alors que l'homme doit apprendre. Selon MALSON : « Tous les individus intégrés à un groupe social sont cultivés, du moment qu'ils participent à une quelconque culture ». C'est par cette participation qu'il devient conscient. MALSON dit que « l'homme n'a pas de nature, il est plutôt une histoire ». La nature a donné les possibilités et les potentialités, mais il revient à la culture de l'actualiser et de les mettre en valeur. L'homme est ainsi le produit de multiple apprentissage. Dans ce cadre, il apprend à parler, à manger, à adopter tous les comportements humains.

KARL MARX dira que cette histoire est l'une des rapports sociaux. Il n'aura pas tard de dire dans sa 11^{ème} thèse sur FEUERBACH que « l'essence humaine n'est pas une abstraction inhérente à l'individu isolé, mais dans sa réalité elle est l'ensemble des rapports sociaux ». Selon la conception Marxiste, l'homme est socialement déterminé et historiquement situé. Donc il ne pourrait faire abstraction du milieu social. Il est fondamentalement déterminé par la société.

Selon la conception de Jean Paul SARTRE, l'homme choisi librement son destin, il doit donner une orientation à sa vie ; ce qui donne un sens à sa personnalité. SARTRE dit déjà : « l'homme n'est rien d'autre que ce qu'il se fait, c'est à dire ce qu'il fait de sa nature ». Dès lors, il est incapable de faire des performances affectives et physiques. Il a besoin d'un espace socio-culturel pour s'épanouir. Il est donc synthèse du naturel et du culturel, c'est-à-dire héritier et inventeur. La plupart des actes humains sont naturels et culturels. Le rire, le manger, le marcher sont façonnés par la culture. Donc il y a une coexistence entre le naturel et le culturel chez l'homme. Il sera donc difficile de séparer l'inné et l'acquis. La nature et la culture constituent donc deux aspects distincts qui expriment une seule et même réalité.

II-) LA CULTURE

1-) La problématique de la culture

Par contre la culture est l'ensemble des aspects intellectuels d'une civilisation et formes acquises de comportements. Elle englobe tout ce qui est acquis par les coutumes, la vie en société, les civilisations, (l'éducation, la religion, la coutume, la tradition, les rites, les mœurs, le langage etc...). En effet, être cultivé, c'est ajouter à sa nature des comportements appris dans le milieu social ou vit l'homme. Par conséquent, la culture implique un apprentissage, une formation dont le but est d'élever l'être au-dessus de sa condition matérielle de sauvage, qui à la suite a besoin d'éducation. Cette éducation vise à développer les bonnes dispositions naturelles qui sont en lui. Il ressort de tout cela que la nature peut être perçue comme un milieu donné à l'homme, qui est considéré par une somme de dispositions innées, héréditaires. C'est en ce sens que RALPHLINTON définit la culture comme : « un mode de vie d'une société donnée, c'est à dire l'ensemble des façons de sentir, de penser d'agir que manifeste la société à travers des faits sociaux comme l'art, la religion, la technique ». Il convient donc de noter que toutes les sociétés ont leurs cultures du fait que dans toutes les sociétés l'homme s'adonne à l'organisation de la vie sociale pour ne pas être comme des animaux, en créant des langues, des religions, des outils, des œuvres d'art, qu'ils transmettent aux futures générations. C'est dans cette perspective que KANT dit : « L'homme ne peut devenir homme que par le biais de l'éducation ». Il importe de noter donc que la culture est une réalité humaine qui permet à l'homme de rompre avec son état de nature. Ainsi, pour distinguer ces deux notions de nature et de culture, il faut simplement dire que la nature biologique d'un être se transforme par hérédité, tandis que la culture se communique par l'héritage.

2-) Le relativisme culturel (l'interculturalité)

Toute la société réunit des hommes qui vivent en société (communauté). Ils sont régis par des règles qui façonnent le comportement des membres du groupe. En effet, tout groupe humain considère sa culture comme étant la plus valable, comme étant l'unique, préférant rejeter dans la nature tout individu dont le comportement n'est pas conforme à celui de ses membres. Cet état de fait pose le problème de l'interculturalité, qui est une situation dans laquelle des ethnies, des civilisations ou des religions font face, les unes les autres. Chacun considère les valeurs qui lui sont étrangères comme barbares. C'est pourquoi DESCARTES nous enseigne que « Il est bon de savoir quelque chose des mœurs de divers peuples, afin de juger des nôtres plus sainement et que nous ne pensions que tout ce qui est contre nos modes soient ridicules et contre raison ». Cette ethnocentrisme surtout perceptible chez les blancs a servi de fondement à l'entreprise coloniale et à la traite négrière. Par ailleurs, ce mépris culturel est à l'origine du racisme. Pour les racistes, les diversités culturelles que l'on rencontre entre les peuples s'expliquent par des diversités de nature. L'idéologie raciste prétend que ce sont les inégalités biologiques des groupes humains qui entraînent la diversité culturelle. Cependant les hommes de tous les continents, de toutes les races, ont une civilisation. A cet effet, il n'existe pas d'homme inculte, puisque chaque groupe humain a sa civilisation ; ce qui laisse dire que les hommes sont égaux en dignité. Cela montre que la nature humaine est partout la même. Les hommes ne sont différents que de par leur culture. Cependant certaines cultures peuvent être matériellement plus riches. La diversité des cultures n'est donc pas nécessairement source de problème. Elle peut aussi être source d'enrichissement. C'est en ce sens que SENGHOR parle « De la civilisation de l'universel », et du rendez-vous du « Donner et du Recevoir ». SENGHOR écrit à ce propos : « S'engrainer à sa propre culture irriguée par une tradition vivante et s'ouvrir à l'autre à sa redresse ». Mais aujourd'hui, on a tendance à noter une uniformisation des cultures sur la base des valeurs matérielles et économiques, de sorte que les pays économiquement forts diffusent et imposent une culture de consommation universelle.

CONCLUSION

Au terme de notre analyse, il convient de noter que l'homme, en tant qu'animal culturel est capable de se discipliner. En se disciplinant il passe nécessairement dans le processus de socialisation. Toutes les créations de l'homme, ses inventions ont pour finalité la transformation de la nature.

Sujet 1 : Pour une culture, s'ouvrir est-ce se perdre ?

Sujet 2 : La diversité culturelle est-elle un obstacle à l'unité de l'humanité ?

Sujet 3 : Les devoirs de l'homme varient-ils selon les cultures ?

Sujet 4 : Les différences entre les hommes ont-elles seulement un fondement biologique ?

DOCUMENT CONFECTIONNE PAR MONSIEUR NDOUR TEL. 77-621-80-97